

Monsieur Anthony Bellanger

Premier Secrétaire général

SNJ

33 rue du Louvre

75002 Paris

mail : snj@snj.fr

Paris, le **02 MAI 2012**

Monsieur le Premier Secrétaire général,

Votre courrier du 3 avril dernier a naturellement retenu toute mon attention car je suis particulièrement soucieux de la qualité, du pluralisme et de l'indépendance de l'information, qui ont été mis à mal par le candidat sortant.

C'est donc avec plaisir que j'aurais répondu favorablement à votre aimable proposition de rencontre si l'échéance qui s'approche ne contraignait pas autant mon emploi du temps. Je vous engage à vous rapprocher sans tarder d'Aurélie Fillipetti avec laquelle vous pourrez avoir un échange sur les sujets qui vous tiennent à cœur.

Sans attendre la tenue de cette rencontre, je peux vous faire part de ma détermination à mettre en œuvre la plupart des propositions qui figurent dans votre plateforme.

Dans une démocratie exemplaire, il convient de garantir de façon réelle le pluralisme et la liberté de l'information. Convenez que nous nous en sommes éloignés.

D'autre part, dans cet espace démocratique, la bonne santé des medias est un souci majeur pour les pouvoirs publics. A cet égard, je voudrais dire combien je suis inquiet des nouvelles qui viennent à moi concernant à la fois la situation de Presstalis et de certains titres de presse. La fermeture cette année de deux journaux est une mauvaise nouvelle pour la démocratie. Je considère que le gouvernement actuel porte une large part de responsabilité dans cette situation en ayant organisé des «etats généraux» qui n'ont rien résolu. Les questions légitimes que vous posez, notamment la précarité de nombreux journalistes dans ce contexte de crise, méritent des réponses de toute autre ampleur. L'argent public mérite des contreparties. C'est pourquoi je demanderai au futur ministre de la culture de faire du chantier de la presse une priorité absolue et de reprendre la concertation avec tous les acteurs. Je suis convaincu que votre syndicat aura à cœur de jouer dans ce domaine un rôle majeur.

Parmi les questions qui se posent figure bien sûr celle de la concentration mais aussi les moyens d'aider de nouveaux investisseurs potentiels indépendants qui se heurtent aujourd'hui à de multiples barrières.

francoishollande.fr

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

.../...

Par ailleurs, la législation sera complétée afin de mieux garantir la transparence et, surtout, l'indépendance de l'information.

De même, refuser le mélange des genres et réaffirmer clairement le cloisonnement entre l'éditorial et l'économique est un préalable.

Parmi les pistes que vous suggérez, je pense qu'un large débat devrait permettre :

A) la reconnaissance de l'indépendance de l'équipe rédactionnelle

B) la définition d'une charte éditoriale et déontologique précise énonçant les garanties d'indépendance éditoriale et les engagements souscrits à l'égard des lecteurs par tous ceux qui concourent à la publication.

C/ L'adoption d'une charte d'éthique nationale, respectée par tous. Votre proposition en la matière me paraît constituer la voie à suivre .

Le secret des sources sera mieux protégé. Le pouvoir actuel a exercé une pression croissante sur les journalistes, et généré un climat de défiance, particulièrement détestable, entre eux, la police et la justice. Or, rechercher l'origine des sources d'un journaliste, c'est mettre en péril la démarche d'investigation puis d'information qu'il se doit de mener librement, sans contrainte et dans la durée. A cet égard, la Cour européenne des droits de l'homme a une jurisprudence constante : elle a consacré le principe de protection des sources d'information journalistiques, le concevant résolument comme l'« une des pierres angulaires de la liberté de la presse ».

La loi votée dans notre pays en 2010 ne répond malheureusement pas aux enjeux. Il sera nécessaire de la modifier afin de se rapprocher de la loi belge par laquelle les journalistes (et tous les collaborateurs qui les assistent dans leur tâche) se voient non seulement reconnaître explicitement le droit de se taire lorsqu'ils sont convoqués à titre de témoins, mais se voient aussi explicitement protégés contre les perquisitions, les saisies, les écoutes téléphoniques, et autres moyens d'investigation, sauf lorsque l'enquête porte sur des infractions constituant une menace grave pour l'intégrité physique d'une ou de plusieurs personnes. La nouvelle loi comportera également des sanctions de la violation du secret des sources des journalistes.

Vous évoquez également la nécessaire indépendance du service public audiovisuel.

Il est urgent de redonner à la télévision publique sa vocation originelle, celle de fédérer, d'être la télévision du vivre ensemble, tout en intégrant une révolution numérique qui remet tout en question. Plus que jamais, le service public est nécessaire parce qu'il est le seul à lutter contre les tendances du moment : il agrège alors que la société se désagrège, il fédère autour de valeurs alors que nous souffrons de l'absence de valeurs communes.

C'est pourquoi le service public doit recueillir la confiance du public, ce qui implique de le mettre à l'abri des influences des intérêts privés et de garantir en son sein la qualité de l'information et le respect du pluralisme. Cela implique aussi de préserver son indépendance par rapport au pouvoir politique.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'annoncer, la désignation des responsables des chaînes publiques de télévision et de radio dépendra d'une autorité indépendante et non plus du chef de l'État ou du gouvernement. Cette autorité sera composée de façon nouvelle pour mieux garantir son indépendance.

L'indépendance, c'est aussi le financement. Sur ce point notamment, il faudra bien revoir le COM 2012/2015 de France Télévisions parce que sa trajectoire financière est insincère et fragilise le groupe public. Plus généralement, il conviendra de garantir au service public audiovisuel un financement pérenne.

De la même manière, je partage malheureusement votre constat sur l'immense gâchis qu' a généré la réforme de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF). La fusion juridique et rédactionnelle de RFI avec la télévision France 24, menée à marche forcée par les responsables actuels de l'AEF conduit à marier sans concertation véritable, une radio multilingue, expérimentée, avec une télévision, trilingue, née il y a 5 ans, qui ne l'est assurément pas, des pratiques professionnelles et une organisation technique totalement différentes, des missions et des zones d'influence qui ne se recouvrent que partiellement. Comme je m'y suis déjà engagé, instruction sera donnée au Président de l'AEF de mettre un terme immédiat à la fusion des rédactions, dans l'attente d'une remise à plat du dossier de l'audiovisuel extérieur.

S'agissant de la presse écrite, je suis conscient des menaces qui pèsent sur son avenir. Il faudra revoir un système d'aides qui ne profite pas au maintien du pluralisme et de la diversité. A mes yeux, il est primordial de remettre totalement à plat les aides à la presse. Entendons nous bien, il ne s'agit pas de remettre en cause les aides à la presse mais de mieux les cibler vers le lecteur citoyen, celui qui réfléchit, celui qui a besoin d'axes de réflexion, celui qui est « dans la cité ». il reste que toute la presse enrichit la vie sociale et qu'une approche globale reste nécessaire. A cette fin, la création d'un guichet unique pourrait être envisagée

Enfin, vous savez l'importance que j'attache au dialogue social dont vous souhaitez, à juste titre, un renforcement dans le secteur des médias. L'Etat actionnaire encouragera donc tout ce qui peut conduire à son approfondissement dans l'audiovisuel public.

Plus généralement, je suis convaincu que le secteur audiovisuel ne pourra pas relever les défis auxquels il est confronté sans s'appuyer sur les compétences, le talent, et l'expertise renforcée de tous ses personnels. Je veillerai donc à ce que le dialogue social soit revivifié dans l'ensemble du secteur, public et privé.

Soyez en tout cas assuré de l'importance que j'attache à la mission d'information que votre profession assure au profit de la démocratie. Il est grand temps de lui permettre de s'exercer avec une sérénité retrouvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Secrétaire général, à l'assurance de toute ma considération.

Bien à vous,



François HOLLANDE